



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée de l'Orangerie

Question écrite n° 49244

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication les mesures envisagées par le Gouvernement afin de conserver et mettre en valeur les fossés jaunes des murailles découvertes lors des travaux de réaménagement de l'Orangerie des Tuileries.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande à Monsieur le ministre de la culture des précisions sur les mesures envisagées par le Gouvernement afin de conserver et mettre en valeur les fossés jaunes des murailles découvertes lors des travaux de réaménagement de l'Orangerie des Tuileries. La direction de l'architecture et du patrimoine et la direction des musées de France, après avoir à nouveau réuni la commission d'experts, courant 2004, et après avoir sollicité du maître d'oeuvre en charge du projet muséographique une reprise des études pour l'intégration des vestiges du mur des fossés jaunes, ont décidé de sa poursuite en conservant et en reconstituant une partie importante du mur. En effet, le projet d'aménagement du sous-sol de l'Orangerie destiné à l'implantation de la collection Walter Guillaume a été adapté de façon à présenter la découverte archéologique. Le projet a intégré une vue perspective sur le parement nord, sur une longueur de vingt-cinq mètres, du bastion mis au jour et remonté sur place. Le public aura à sa disposition, en continuité de la visite de la collection Walter Guillaume et des expositions temporaires, un espace pédagogique qui permettra de présenter l'enceinte des fossés jaunes dans l'histoire des enceintes successives de Paris. Ces travaux devant se terminer pour la fin de l'année 2005, l'installation définitive aurait lieu au cours du premier semestre 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49244

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8236

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2177